

01 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit:
EUROmix CORROshield Couches de fond et de finition Extérieur soyeux
- Code du produit:
13936
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- Emploi de la substance / de la préparation
Produit de peinture
- Utilisations déconseillées
Toutes les autres utilisations.
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur:
Karl Bubenhofer AG
Hirschenstrasse 26
CH-9201 Gossau SG
Téléphone: +41 (0)71/387 41 41, Télécopie: +41 (0)71/387 41 51
Service assurant les renseignements (heures de bureau):
Direction du Développement, Dr. Wolfgang Reisser
Téléphone: +41 (0)71/387 41 35, Télécopie: +41 (0)71/387 43 04
E-mail: reisser.wolfgang@kabe-farben.ch
Urgence en cas d'empoisonnement:
Tox Info Suisse, téléphone: +41 (0)44/251 66 66
- Distributeur Allemagne:
KABE Pulverlack Deutschland GmbH
Sofienstrasse 36
D-76676 Graben-Neudorf
Téléphone: +49 (0)7255 99-161, Télécopie: +49(0)7255 99-163
(heures de bureau)
Urgence en cas d'empoisonnement Berlin: +49(0)30-19240
- Distributeur Autriche :
KABE-Farben GmbH
Langegasse 31
A-6850 Dornbirn
Téléphone (heures de bureau): +43(0)5572-21568
Télécopie: +43(0)5572-20946
Urgence en cas d'empoisonnement: +43(0)1/4064343
- Vente Pologne:
Farby KABE Polska Sp. z o.o. ul. Slaska 88
40-742 Katowice
tel. +48 32 204 64 60, fax +48 32 204 64 66 (heures de bureau),
proszkowie@farbykabe.pl
Urgences d'empoisonnement: National Poison Information Centre
and Clinical Department of Toxicology: +48(42)6579900
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence
- * Suisse: Tox Info Suisse, téléphone: +41 (0)44/251 66 66 ou 145
(seulement en Suisse)
- * Allemagne: Urgence en cas d'empoisonnement Berlin: +49(0)30-19240
- * Autriche: Urgence en cas d'empoisonnement: +43(0)1/4064343
- * Pologne: Urgences d'empoisonnement: National Poison Information Centre
and Clinical Department of Toxicology: +48(42)6579900

02 Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02

Flam. Liq. 3 - H226 Liquide et vapeurs inflammables.

- 2.2 Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
- Pictogramme de danger
- Pictogrammes de danger



GHS02

- Mention d'avertissement
Attention

(suite page 2)

DESIGNATION : EUROMix CORROshield Couches de fond et de finition Extérieur soyeux

(suite de la page 1)

- Mentions de danger
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
EUH208 Contient acides gras en C18 insat., trimères, produits de réaction avec des amines, anhydride phtalique, 2-butanone-oxime. Peut produire une réaction allergique.
- Conseils de prudence
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P103 Lire l'étiquette avant utilisation.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.
P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P242 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- 2.3 Autres dangers
Le produit sec, finement réparti (par exemple, sur un chiffon à nettoyer ou sur le tapis filtrant d'une cabine de peinture au pistolet), a une tendance à l'inflammation spontanée au bout de quelques heures. Retirer les matériaux contaminés du poste de travail et les stocker dans un endroit sûr, dans des conteneurs appropriés (par exemple, des conteneurs métalliques munis de couvercles à fermeture hermétique automatique), jusqu'à leur élimination.
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT:
Non applicable.
- vPvB:
Non applicable.

03 Composition/informations sur les composants

- 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

- Composants dangereux:

No CAS		%
13463-67-7	dioxyde de titane Numéro CE: 236-675-5 N° d'enregistrement : 01-2119489379-17 substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail.	25 - <50
64742-48-9	hydrocarbures, C10-C13, alcanes Numéro CE: 918-481-9 N° d'enregistrement : 01-2119457273-39 Asp. Tox. 1 - H304	12,5 - <25
471-34-1	carbonate de calcium Numéro CE: 207-439-9 N° d'enregistrement : 01-2119486795-18 substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail.	5 - <12,5
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol Numéro CE: 203-539-1 N° d'enregistrement : 01-2119457435-35 Flam. Liq. 3 - H226; STOT SE 3 - H336	1 - <5
1330-20-7	xylène Numéro CE: 215-535-7 N° d'enregistrement : 01-2119488216-32 Flam. Liq. 3 - H226; Acute Tox.	0,05 - <1

(suite page 3)

DESIGNATION : EUROMix CORROshield Couches de fond et de finition Extérieur soyeux



(suite de la page 2)

96-29-7	<p>4 - H312, Acute Tox. 4 - H332, Skin Irrit. 2 - H315 2-butanone-oxime Numéro CE: 202-496-6 N° d'enregistrement : 01-2119539477-28 Carc. 2 ☠ Eye Dam. 1 - H318; ☠ Acute Tox. 4 - H312, Skin Sens. 1 - H317; ☠ Carc. 2 - H351</p>	0,05 - <1
64742-82-1	<p>hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%) Numéro CE: 265--18-5-4 N° d'enregistrement : 01-2119458049-33 ☠ STOT RE 1 - H372, Asp. Tox. 1 - H304; ☠ Flam. Liq. 3 - H226; ☠ STOT SE 3 - H336; ☠ Aquatic Chronic 2 - H411</p>	0,05 - <1
162627-17-0	<p>acides gras en C18 insat., trimères, produits de réaction avec des amines Numéro CE: 605-296-0 N° d'enregistrement : 01-2119970640-38 ☠ Skin Sens. 1 - H317</p>	0,05 - <1
100-41-4	<p>éthylbenzène Numéro CE: 202-849-4 N° d'enregistrement : 01-2119489370-35 ☠ Flam. Liq. 2 - H225; ☠ STOT RE 2 - H373, Asp. Tox. 1 - H304; ☠ Acute Tox. 4 - H332</p>	0,05 - <1
85-44-9	<p>anhydride phtalique Numéro CE: 201-607-5 N° d'enregistrement : 01-2119457017-41 ☠ Eye Dam. 1 - H318; ☠ Resp. Sens. 1 - H334; ☠ Acute Tox. 4 - H302, Skin Irrit. 2 - H315, Skin Sens. 1 - H317, STOT SE 3 - H335</p>	0,05 - <1
64742-48-9	<p>naphta lourd (pétrole), hydrotraité Numéro CE: 265-150-3 N° d'enregistrement : 01-2119457273-39 ☠ Asp. Tox. 1 - H304; ☠ Flam. Liq. 3 - H226; ☠ STOT SE 3 - H336</p>	0,05 - <1
107-41-5	<p>2-méthyl-2,4-pentanediol Numéro CE: 203-489-0 N° d'enregistrement : 01-2119539582-35 ☠ Skin Irrit. 2 - H315, Eye Irrit. 2 - H319</p>	0,05 - <1
123-42-2	<p>4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone Numéro CE: 204-626-7 N° d'enregistrement : 01-2119473975-21 ☠ Flam. Liq. 3 - H226; ☠ Eye Irrit. 2 - H319</p>	0,01 - <0,05
111-84-2	<p>nonane 2 - H319</p>	0,00 - <0,01

(suite page 4)

DESIGNATION : EUROMix CORROshield Couches de fond et de finition Extérieur soyeux

(suite de la page 3)

108-65-6	<p>Numéro CE: 203-913-4 N° d'enregistrement : 01-2119463259-31 substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail.  Flam. Liq. 3 - H226</p> <p>acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle Numéro CE: 203-603-9 N° d'enregistrement : 01-2119475791-29 substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail.  Flam. Liq. 3 - H226</p>	0,00 - <0,01
-----------------	---	------------------------

04 Premiers secours

- 4.1 Description des premiers secours
- Remarques générales:
 Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
 Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.
 En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- Après inhalation:
 Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.
 Pratiquer la respiration avec une poche respiratoire ou un appareil respiratoire.
- Après contact avec la peau:
 Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
 Envoyer immédiatement chercher un médecin.
- Après contact avec les yeux:
 Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant au moins 10 minutes, en écartant bien les paupières.
 Envoyer immédiatement chercher un médecin.
- Après ingestion:
 Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
 Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.
- Indications destinées au médecin:
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés
 Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
 Pas d'autres informations importantes disponibles.

05 Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction:
 Mousse résistante à l'alcool, poudre d'extinction, couverture dioxyde de carbone, brouillard d'eau.
- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:
 Jet d'eau, gaz inerte haute pression (par ex. dioxyde de carbone)
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
 Dégagement d'une fumée noire et épaisse en cas d'incendie. L'inhalation de produits de décomposition ou de combustion peut provoquer de graves atteintes à la santé. Refroidir des réservoirs fermés avec un brouillard d'eau. Le produit contre l'incendie ne doit pas contaminer le sol, la canalisation, les eaux de surface et les nappes phréatiques.
- 5.3 Conseils aux pompiers
 Porter un appareil de protection respiratoire en circuit fermé et une combinaison étanche contre les produits chimiques.

06 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
 Veiller à une ventilation suffisante et tenir éloigné des sources d'inflammation. Ne pas inhaler les vapeurs. Le cas échéant, utiliser une protection respiratoire. Observer les prescriptions de sécurité (voir chapitres 7+8).
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:
 Aucune mesure particulière n'est requise.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
 Absorber avec des liants inflammables pour liquides (par ex. vermiculite, diatomite, sable). Eliminer le matériel absorbé selon les prescriptions. Nettoyer de préférence avec des détergents, ne pas utiliser des solvants.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
 selon 1907/2006/CE, Article 31

 Numéro de version: 1817710
 Révision : 18.09.2017
 Date d'impression : 23.09.2017

DESIGNATION : EUROMIX CORROSHIELD Couches de fond et de finition Extérieur soyeux

(suite de la page 4)

- 6.4 Référence à d'autres sections
 Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
 Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
 Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

07 Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
 Eviter la formation de mélanges vapeur/air inflammables et explosibles, ainsi qu'un dépassement des valeurs MAC. Veiller à une bonne ventilation des locaux, également au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air). Evacuer les vapeurs à l'atmosphère uniquement à travers des séparateurs appropriés. Ne pas inhaler les vapeurs ni les brouillards. En cas d'aération insuffisante, utiliser un masque de protection, le cas échéant un masque d'air frais. Eviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas manger, boire, fumer. Eviter la formation d'aérosol.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
 Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:
 Observer les prescriptions nationales et sur l'étiquette. Stocker au sec et à une température n'excédant pas 25° C. Protéger contre les sources d'inflammation, la chaleur et contre l'ensoleillement direct. Prévenir toute pénétration dans le sol et dans les canalisations. Maintenir les réservoirs fermés et étanches. Prévoir des bassins de rétention suffisamment dimensionnés et sans écoulement. Veiller à une bonne ventilation. A conserver uniquement dans des récipients qui correspondent à l'original.
- Indications concernant le stockage commun:
 Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).
 Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.
- Autres indications sur les conditions de stockage:
 Néant.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
 Pas d'autres informations importantes disponibles.

08 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1 Paramètres de contrôle
- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

13463-67-7 dioxyde de titane
MAK

Valeur à long terme	3 a	mg/m3
SSc;		

471-34-1 carbonate de calcium
MAK

Valeur à long terme	3 a	mg/m3
----------------------------	------------	--------------

107-98-2 1-méthoxy-2-propanol
MAK

Valeur momentanée	720	mg/m3
	200	ppm
Valeur à long terme	360	mg/m3
	100	ppm

B SSc;
1330-20-7 xylène
MAK

Valeur momentanée	870	mg/m3
	200	ppm
Valeur à long terme	435	mg/m3
	100	ppm

H B;
100-41-4 éthylbenzène
MAK

Valeur momentanée	220	mg/m3
	50	ppm
Valeur à long terme	220	mg/m3
	50	ppm

H OI B;

(suite page 6)

DESIGNATION : EUROMIX CORROSHIELD COUCHES DE FOND ET DE FINITION EXTERIEUR SOYEUX

(suite de la page 5)

64742-48-9	naphta lourd (pétrole), hydrotraité		
MAK			
	<i>Valeur momentanée</i>	600	mg/m3
	<i>Valeur à long terme</i>	300	mg/m3
107-41-5	2-méthyl-2,4-pentanediol		
MAK			
	<i>Valeur momentanée</i>	98	mg/m3
		20	ppm
	<i>Valeur à long terme</i>	49	mg/m3
		10	ppm
123-42-2	4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone		
MAK			
	<i>Valeur momentanée</i>	192	mg/m3
		40	ppm
	<i>Valeur à long terme</i>	96	mg/m3
		20	ppm
	H;		
111-84-2	nonane		
MAK			
	<i>Valeur à long terme</i>	1050	mg/m3
		200	ppm
108-65-6	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle		
MAK			
	<i>Valeur momentanée</i>	275	mg/m3
		50	ppm
	<i>Valeur à long terme</i>	275	mg/m3
		50	ppm
	SSc;		
• Composants présentant des valeurs limites biologiques:			
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol		
BAT			
	20 mg/l		
	Untersuchungsmaterial: Urin		
	Probennahmezeitpunkt: Expositionsende bzw. Schichtende		
	Biol. Parameter: 1-Methoxypropanol-2		
1330-20-7	xylène		
BAT			
	1,5 g/g Créatinine		
	Untersuchungsmaterial: Urin		
	Probennahmezeitpunkt: bei Langzeitexposition: Nach mehreren vorangegangenen Schichten, Expositionsende bzw. Schichtende		
	Biol. Parameter: Methyl-Hippursäure		
	1,5 mg/l		
	Untersuchungsmaterial: Vollblut		
	Probennahmezeitpunkt: Expositionsende bzw. Schichtende		
	Biol. Parameter: Xylol		
100-41-4	éthylbenzène		
BAT			
	1,5 mg/l		
	Untersuchungsmaterial: Vollblut		
	Probennahmezeitpunkt: Expositionsende bzw. Schichtende		
	Biol. Parameter: Ethylbenzol		
	2 g/g Créatinine		

(suite page 7)

DESIGNATION : EUROMIX CORROSHIELD Couches de fond et de finition Extérieur soyeux

(suite de la page 6)

Untersuchungsmaterial: Urin

Probennahmezeitpunkt: Expositionsende bzw. Schichtende

Biol. Parameter: Mandelsäure plus Phenylglyoxylsäure

- Remarques supplémentaires:
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- 8.2 Contrôles de l'exposition
Veiller à une bonne ventilation au moyen d'installations d'aspiration appropriées locales ou centrales. Si cela est insuffisant pour maintenir la concentration des particules et les vapeurs au-dessous de la valeur limite MAK (concentration maximale au poste de travail), il faut porter des dispositifs respiratoires à tuyau d'air comprimé indépendants de l'air environnant avec masque complet, cagoule ou demi-masque conforme à EN 14594 classe 3 ou supérieure ou des filtres soufflants avec masque complet selon EN 12942 ou cagoule selon EN 12941, filtres toujours au moins A1P.
- Equipement de protection individuel:
- Mesures générales de protection et d'hygiène:
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
- Protection respiratoire: En cas de ventilation insuffisante, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié. Utiliser un filtre à gaz A pour la peinture à la main, un filtre combiné à gaz et à particules A-P pour la peinture au pistolet et les travaux de meulage. Choisir un type de masque protecteur offrant le niveau de protection nécessaire en fonction des conditions au poste de travail.
- Protection des mains: Gants de protection longs résistants aux produits chimiques (EN374). Le choix de la qualité et de la durée de pénétration dépend des conditions pratiques spécifiques sur le poste de travail; il doit donc être déterminé en coopération avec un fournisseur de gants. Respecter les instructions d'utilisation pour l'emploi, le stockage, l'entretien et le remplacement des gants. Les gants de protection contre les risques mécaniques ne conviennent pas. Effectuer une protection préventive en appliquant de la crème de protection de la peau. Eviter tout contact avec les yeux et la peau, rincer immédiatement les parties de la peau contaminées.
- Protection des yeux: Porter des lunettes de protection étanches avec protection latérale (EN166).
- Protection du corps: Porter des vêtements de protection antistatique en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à la chaleur.
- Mesures de gestion des risques
Il faut donner des instructions suffisantes et adaptées aux employés.

09 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect:

Forme:	Liquide
Couleur:	Selon désignation produit
Odeur:	Reconnaissable
valeur du pH:	Non déterminé.

Changement d'état

Point d'ébullition:	120 °C
Point d'éclair	>= 42 °C DIN 51376

Inflammabilité (solide, gazeux): Non applicable.

Température d'inflammation:

Température de décomposition: Non déterminé.

Auto-inflammation: Non déterminé.

Danger d'explosion: Non déterminé.

Limites d'explosion:

Inférieure: Non déterminé.

Supérieure: Non déterminé.

Pression de vapeur: Non déterminé.

Masse volumique: 1,3700 g/cm³

Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: Insoluble

Viscosité:

Dynamique: Non déterminé.

Cinématique: à 23 °C 50 s ISO 6 mm ISO 2431:1993

(suite page 8)

DESIGNATION : EUROMIX CORROSHIELD Couches de fond et de finition Extérieur soyeux

(suite de la page 7)

9.2 Autres indications

Indisponible.

10 Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité
No further relevant information available.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter:
Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses
Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles:
Acides fortes, bases fortes, oxydants forts
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:
A température élevée, des produits dangereux sont engendrés, comme le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone, les oxydes d'azote et la fumée.

11 Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
Pour ce produit n'existe pas de données expérimentales disponibles.
- Toxicité aiguë:
- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:
 - 13463-67-7 dioxyde de titane**
Oral, LD50: >5000 mg/kg (rat)
Dermique, LD50: >5000 mg/kg (lapin)
 - 64742-48-9 hydrocarbures, C10-C13, alcanes**
Oral, LD50: >5000 mg/kg (rat)
Dermique, LD50: >5000 mg/kg (lapin)
 - 471-34-1 carbonate de calcium**
Oral, LD50: 6450 mg/kg (rat)
Dermique, LD50: >5000 mg/kg (rat)
 - 107-98-2 1-méthoxy-2-propanol**
Oral, LD50: 4016 mg/kg (rat)
Dermique, LD50: 13000 mg/kg (lapin)
 - 1330-20-7 xylène**
Oral, LD50: 3523 mg/kg (rat)
Dermique, LD50: >4200 mg/kg (lapin)
Inhalatoire, LC50/4h: 29.091 mg/l (rat)
 - 96-29-7 2-butanone-oxime**
Oral, LD50: 2100 mg/kg (rat)
Dermique, LD50: 200-2000 mg/kg (rat)
 - 64742-82-1 hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)**
Oral, LD50: >2000 mg/kg (rat)
Dermique, LD50: >2000 mg/kg (lapin)
 - 162627-17-0 acides gras en C18 insat., trimères, produits de réaction avec des amines**
Oral, LD50: >10000 mg/kg (rat)
 - 100-41-4 éthylbenzène**
Oral, LD50: 3500 mg/kg (rat)
Dermique, LD50: 1535 mg/kg (lapin)
 - 85-44-9 anhydride phtalique**
Oral, LD50: 4200 mg/kg (rat)
 - 64742-48-9 naphta lourd (pétrole), hydrotraité**
Oral, LD50: >2000 mg/kg (rat)
Dermique, LD50: >2000 mg/kg (lapin)
 - 107-41-5 2-méthyl-2,4-pentanediol**
Oral, LD50: 3700 mg/kg (rat)
Dermique, LD50: 8560 mg/kg (lapin)
 - 123-42-2 4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone**
Oral, LD50: 4000 mg/kg (rat)
Dermique, LD50: 13630 mg/kg (lapin)
 - 108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle**

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
 selon 1907/2006/CE, Article 31

 Numéro de version: 1817710
 Révision : 18.09.2017
 Date d'impression : 23.09.2017

DESIGNATION : EUROMIX CORROSHIELD Couches de fond et de finition Extérieur soyeux

(suite de la page 8)

- Oral, LD50: 8532 mg/kg (rat)
 Dermique, LD50: >5000 mg/kg (lapin)
- Effet primaire d'irritation:
 - de la peau:
Pas d'effet d'irritation.
 - des yeux:
Pas d'effet d'irritation.
 - Sensibilisation:
Aucun effet de sensibilisation connu.
 - Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité)
L'inhalation de fractions de solvants au-dessus de la valeur MAC peut provoquer des irritations des muqueuses et des organes respiratoires, des lésions des reins et du foie, ainsi que des atteintes du système nerveux central. Le produit peut pénétrer dans le corps à travers la peau. Des projections de solvant peuvent causer des irritations des yeux, ainsi que des lésions réversibles.
 - Toxicité par administration répétée
L'inhalation de fractions de solvants au-dessus de la valeur MAC peut provoquer des irritations des muqueuses et des organes respiratoires, des lésions des reins et du foie, ainsi que des atteintes du système nerveux central. Symptômes: maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesses musculaires étourdissements et exceptionnellement perte de conscience. Un contact prolongé et répété avec le produit porte atteinte au graissage naturel de la peau et provoque la desiccation de la peau. Le produit peut pénétrer dans le corps à travers la peau. Des projections de solvant peuvent causer des irritations des yeux, ainsi que des lésions réversibles.
Des symptômes d'empoisonnement peuvent aussi apparaître après plusieurs heures, c'est pourquoi le contrôle médical doit s'étendre pendant au moins 48 heures. En cas de perte de conscience, placer le patient sur le côté. Pas d'administration par voie orale.

12 Informations écologiques

- 12.1 Toxicité
Pour ce produit n'existe pas de données expérimentales disponibles. Ne pas rejeter dans le sol, les cours d'eau, les eaux souterraines ni dans les canalisations.
- Toxicité aquatique:

13463-67-7 dioxyde de titane

LC50/96h: >1000 mg/l (poisson)
 LC50/48h: >1000 mg/l (daphnie)
 LD50/72h: 61.0 mg/l (algue)

64742-48-9 hydrocarbures, C10-C13, alcanes

LC50/96h: 2200 mg/l (poisson)
 LC50/48h: 2.6 mg/l (daphnie)
 LD50/72h: >1000 mg/l (algue)

471-34-1 carbonate de calcium

LC50/96h: 2000 mg/l (poisson)
 LC50/48h: >1000 mg/l (daphnie)
 LD50/72h: >200 mg/l (algue)

107-98-2 1-méthoxy-2-propanol

LC50/96h: 6812 mg/l (poisson)
 LC50/48h: 23300 mg/l (daphnie)
 LD50/72h: >1000 mg/l (algue)

1330-20-7 xylène

LC50/96h: 7.6 mg/l (poisson)
 LC50/48h: 3.82 mg/l (daphnie)
 LD50/72h: 4.36 mg/l (algue)

96-29-7 2-butanone-oxime

LC50/96h: 843 mg/l (poisson)
 LC50/48h: 750 mg/l (daphnie)
 LD50/72h: 83 mg/l (algue)

64742-82-1 hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)

LC50/96h: >10 mg/l (poisson)
 LC50/48h: 2.6 mg/l (daphnie)
 LD50/72h: >10 mg/l (algue)

162627-17-0 acides gras en C18 insat., trimères, produits de réaction avec des amines

LC50/96h: >150 mg/l (poisson)
 LC50/48h: >100 mg/l (daphnie)
 LD50/72h: >100 mg/l (algue)

100-41-4 éthylbenzène

LC50/96h: 12.1 mg/l (poisson)
 LC50/48h: 2.1 mg/l (daphnie)
 LD50/72h: 4.6 mg/l (algue)

64742-48-9 naphta lourd (pétrole), hydrotraité

LC50/96h: >1000 mg/l (poisson)
 LC50/48h: >96 mg/l (daphnie)
 LD50/72h: >1000 mg/l (algue)

(suite page 10)

DESIGNATION : EUROMIX CORROSHIELD COUCHES DE FOND ET DE FINITION EXTERIEUR SOYEUX

(suite de la page 9)

- 123-42-2 4-hydroxy-4-méthyl-2-pentanone**
 LC50/96h: >100 mg/l (poisson)
 LC50/48h: >1000 mg/l (daphnie)
 LD50/72h: >1000 mg/l (algue)
 LD50/72h: >1000 mg/l (daphnie)
- 108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle**
 LC50/96h: >100 mg/l (poisson)
 LC50/48h: 408 mg/l (daphnie)
 LD50/72h: >1000 mg/l (algue)
- 12.2 Persistance et dégradabilité
 Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - Comportement dans les compartiments de l'environnement:
 - 12.3 Potentiel de bioaccumulation
 Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - 12.4 Mobilité dans le sol
 Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - Autres indications écologiques:
 - Indications générales:
 Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
 Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
 Catégorie de pollution des eaux (CH): Correspond à catégorie de pollution des eaux CE.
 Catégorie de pollution des eaux 2 CE (classification selon liste): polluant
 - 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
 - PBT:
 Non applicable.
 - vPvB:
 Non applicable.
 - 12.6 Autres effets néfastes
 Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation:
 Remettre les quantités fractionnées et les produits résistants ou périmés à un centre public de récupération pour déchets spéciaux. Respecter en outre les ordonnances des mouvements des déchets (OMoD) en Suisse et selon le Catalogue Européen des déchets (CED). Suisse: Les emballages vides et les vieilles peintures peuvent être redonnées à KABE Peintures dans des récipients spécifiques. Demander notre brochure pour des informations détaillées.
- Catalogue européen des déchets/Code de déchets suisse
 08
 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA
 DISTRIBU- TION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT
 (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE S D'IMPRESSION
 08 01
 déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis
 08 01 11
 déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou
 d'autres substances dangereuses
- Emballages non nettoyés:
- Recommandation:
 Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

- 14.1 No ONU
ADR Néant
IMDG Néant
IATA UN1263
- 14.2 Nom d'expédition des Nations unies
ADR Néant
IMDG Néant
IATA PAINT
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
ADR
Classe Néant

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Numéro de version: 1817710
Révision : 18.09.2017
Date d'impression : 23.09.2017

DESIGNATION : EUROMix CORROshield Couches de fond et de finition Extérieur soyeux
(suite de la page 10)
IMDG
Class

Néant

IATA
Class

3 Liquides inflammables.

Label


- 14.4 Groupe d'emballage

ADR

Néant

IMDG

Néant

IATA

III

- 14.5 Dangers pour l'environnement:
Non applicable.
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Non applicable.
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC
Non applicable.

15 Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII
Conditions de limitation: 3
- Prescriptions nationales:
- Classification VbF (ordonnance sur les liquides inflammables):
AII
- Classe de pollution des eaux:
Classe de pollution des eaux 2 (classification selon liste): polluant.
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Les données figurant dans cette fiche technique de sécurité correspondent à l'état actuel de nos connaissances. Toutefois, les conditions de travail de l'utilisateur échappent à notre connaissance et à notre contrôle. Le produit ne doit être utilisé, sans autorisation écrite, pour aucun autre but que celui indiqué au chapitre 1. L'utilisateur est responsable de l'observation de toutes les prescriptions légales obligatoires. Les données de cette fiche technique de sécurité décrivent les exigences de sécurité de notre produit. Elles ne représentent aucune garantie des caractéristiques du produit.

Phrases importantes

- | | |
|------|--|
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| H226 | Liquide et vapeurs inflammables. |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H312 | Nocif par contact cutané. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H318 | Provoque des lésions oculaires graves. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H332 | Nocif par inhalation. |
| H334 | Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| H351 | Susceptible de provoquer le cancer. |
| H372 | Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
ICAO: International Civil Aviation Organisation

(suite page 12)



Numéro de version: 1817710
Révision : 18.09.2017
Date d'impression : 23.09.2017

DESIGNATION : EUROMix CORROshield Couches de fond et de finition Extérieur soyeux

(suite de la page 11)

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VbF: Verordnung über brennbare Flüssigkeiten, Österreich (Ordinance on the storage of combustible liquids, Austria)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

- * Données modifiées par rapport à la version précédente